

joyeux, 1er, 2e, 3e et 5e glorieux, et au n. 27, les 1er, 2e et 4e joyeux, et le 5e douloureux et le 4e glorieux.

On voit donc clairement que la Congrégation a toujours maintenu sa décision de 1877 et qu'il est impossible d'y faire exception, ni en faveur d'une fête, accordée à un diocèse, comme la Couronne d'épines, ni pour celle du Recouvrement de l'Enfant Jésus ou de la Couronne d'épines que fait l'ordre des Dominicains.

J. S.

LE DECRET SUR LA PREMIERE COMMUNION



ES rapports qui arrivent au Vatican, touchant l'exécution du décret sur la première communion dans les divers pays du monde, sont de nature à consoler le Saint-Père. Ici encore, certains bruits mettaient l'Allemagne en jeu. L'on entendait dire que, devant les remontrances des évêques allemands, Pie X avait renoncé à appliquer à l'Allemagne le décret en question et avait laissé aux évêques la liberté d'agir à ce propos comme ils le jugeraient bon. Ces bruits sont controuvés. Aussi bien en Allemagne qu'ailleurs des mesures pratiques sont prises, sous la direction des évêques, pour traduire en acte la nouvelle discipline, ou plutôt, pour remettre en vigueur l'ancienne discipline, que jamais Rome n'avait abandonnée.

Les premières impressions de surprise passées, le clergé a de toute part envisagé avec calme et bonne volonté les perspectives de travail plus grand, d'efforts plus soutenus, que nécessite le décret. Nulle part, l'on ne signale de résistance même passive et dans beaucoup de milieux l'on se félicite déjà des résultats obtenus.

érie du
1899, a
1 seule-
liebus),
e XIII
portent
t désiré
s accor-
es fêtes-
ouve au
hanie, à
its, et au
ovembre
mystères
e remar-
avec les
i ne com-
utres qui
26, les 3e